

TUNISO EMIRATIE SICAV

TUNISO EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fayçal DERBEL.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	49,454,133	43,411,201
Obligations et valeurs assimilées		46,715,578	41,243,258
Titres OPCVM		2,738,555	2,167,943
Placements monétaires et disponibilités		12,690,467	17,481,451
Placements monétaires	5	10,968,909	9,039,196
Disponibilités		1,721,558	8,442,255
Créances d'exploitation	6	4,785	51,443
Autres actifs	7	7,364	22,339
TOTAL ACTIF		62,156,749	60,966,434
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	68,518	67,462
Autres créditeurs divers	9	39,011	29,159
TOTAL PASSIF		107,529	96,621
ACTIF NET			
Capital	14	59,814,893	58,523,468
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		152	448
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2,234,175	2,345,897
ACTIF NET		62,049,220	60,869,813
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62,156,749	60,966,434

ETAT DE RESULTAT				
(Montants exprimés en dinar)				
		<i>Note</i>	<i>Année</i> 2 012	<i>Année</i> 2 011
Revenus du portefeuille-titres		10	2 130 508	2 220 121
Revenus des obligations et valeurs assimilées			2 005 672	1 897 552
Revenus des titres OPCVM			124 836	322 569
Revenus des placements monétaires		11	511 532	597 688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			2 642 040	2 817 809
Charges de gestion des placements		12	(257 351)	(259 813)
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 384 689	2 557 996
Autres charges		13	(136 905)	(121 385)
Autres produits			39 149	60 382
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 286 933	2 496 992
Régularisation du résultat d'exploitation			(52 758)	(151 095)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			2 234 175	2 345 897
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			52 758	151 095
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			4 979	794
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres			14 998	(83 326)
Frais de négociation			(767)	(354)
RESULTAT DE L'EXERCICE			2 306 143	2 414 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Année 2012	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 306 143	2 414 106
Résultat d'exploitation	2 286 933	2 496 992
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 979	794
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	14 998	(83 326)
Frais de négociation	(767)	(354)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(2 437 862)	(3 179 318)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 311 126	2 453 367
Souscriptions		
- Capital	36 959 899	49 401 279
- Régularisation des sommes non distribuables	(692)	(31 038)
- Régularisation des sommes distribuables	1 192 464	1 914 850
Rachats		
- Capital	(35 688 727)	(47 550 383)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 735	61 446
- Régularisation des sommes distribuables	(1 153 553)	(1 342 787)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 179 407	1 688 155
ACTIF NET		
En début de période	60 869 813	59 181 658
En fin de période	62 049 220	60 869 813
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	588 609	570 010
En fin de période	601 394	588 609
VALEUR LIQUIDATIVE	103,176	103,413
TAUX DE RENDEMENT	3,62%	3,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES**AU 31 DECEMBRE 2012****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 49.454.133 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		45 632 294	46 715 578	75,29%
Obligations		36 175 470	36 976 002	59,59%
Emprunt AIL 2009/1	7 000	280 000	292 452	0,47%
Emprunt AIL 2010/1	15 000	900 000	927 755	1,50%
Emprunt AIL 2012/1	10 000	1 000 000	1 030 378	1,66%
Emprunt AIL 2012/1	1 000	100 000	103 038	0,17%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15 000	1 312 500	1 342 768	2,16%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10 000	1 000 000	1 029 225	1,66%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	500 000	510 126	0,82%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	500 000	507 996	0,82%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	800 000	809 021	1,30%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	800 000	808 294	1,30%
Emprunt ATL 2009/3	10 000	400 000	400 090	0,64%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	600 000	610 011	0,98%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	600 000	609 110	0,98%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	500 000	500 113	0,81%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1 000	100 000	102 898	0,17%
Emprunt BTK 2009/B	5 000	400 000	412 164	0,66%
Emprunt BTK 2009/C	10 000	866 600	893 541	1,44%
Emprunt BTK 2009/D	5 000	450 000	467 838	0,75%
Emprunt B.T.K 2012	20 000	2 000 000	2 012 980	3,24%
Emprunt B.T.K 2012/1	5 000	500 000	503 245	0,81%
Emprunt CIL 2008/1	5 000	100 000	101 781	0,16%
Emprunt CIL 2009/1	5 000	200 000	203 611	0,33%
Emprunt CIL 2009/2	10 000	400 000	404 570	0,65%
Emprunt CIL 2009/3	13 000	780 000	810 254	1,31%
Emprunt CIL 2010/1	30 000	1 800 000	1 832 104	2,95%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	160 000	166 174	0,27%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	240 000	247 642	0,40%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	500 000	518 214	0,84%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1 000	100 000	103 643	0,17%
Emprunt STB 2008/2	15 000	1 218 750	1 273 814	2,05%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5 000	400 000	411 276	0,66%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5 000	433 300	447 595	0,72%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3 000	120 000	121 744	0,20%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7 000	280 000	293 526	0,47%

Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5 000	200 000	208 690	0,34%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3 000	180 000	185 621	0,30%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10 000	400 000	404 577	0,65%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5 000	300 000	307 212	0,50%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10 000	600 000	602 917	0,97%
Emprunt Tunisie Leasing 2011/3	5 000	500 000	521 610	0,84%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	1 199 850	1 213 179	1,96%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	1 199 850	1 211 899	1,95%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7 000	606 620	614 597	0,99%
Emprunt Sté Meublalex 2008	10 000	800 000	811 930	1,31%
Emprunt UIB 2009/1	30 000	2 550 000	2 604 929	4,20%
Emprunt UIB 2011/1 B	10 000	950 000	966 790	1,56%
Emprunt UIB 2011/2	20 000	2 000 000	2 086 920	3,36%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10 000	923 000	923 091	1,49%
Emprunt C.H.O 2009	2 000	175 000	175 854	0,28%
Emprunt B.T.E 2010	20 000	1 800 000	1 824 464	2,94%
Emprunt B.T.E 2011	14 500	1 450 000	1 502 731	2,42%
Bons du trésor assimilables		9 258 390	9 468 680	15,26%
BTA 07/2017	300	297 810	306 648	0,49%
BTA 07/2017	700	709 730	722 876	1,17%
BTA 07/2017	500	507 750	516 883	0,83%
BTA 03/2019	500	514 000	527 503	0,85%
BTA 03/2019	500	500 000	517 962	0,83%
BTA 08/2022	500	500 000	508 837	0,82%
BTA 08/2022	500	501 250	509 838	0,82%
BTA 08/2022	500	485 000	496 117	0,80%
BTA 08/2022	500	483 750	495 057	0,80%
BTA 08/2022	500	480 000	491 877	0,79%
BTA 08/2022	500	476 250	488 386	0,79%
BTA 08/2022	1 000	951 000	973 188	1,57%
BTA 08/2022	500	475 000	485 764	0,78%
BTA 08/2022	500	475 750	486 456	0,78%
BTA 08/2022	700	665 000	679 830	1,10%
BTA 08/2022	300	284 700	291 077	0,47%
BTA 08/2022	500	475 750	485 331	0,78%
BTA 08/2022	300	285 450	291 089	0,47%
BTA 08/2022	200	190 200	193 961	0,31%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	270 896	0,44%
BTZC 10/2016	368	198 434	270 896	0,44%
Titres OPCVM		2 751 422	2 738 555	4,41%
Actions des SICAV		2 246 671	2 238 214	3,61%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	10 834	1 107 182	1 110 117	1,79%
SANADETT SICAV	3 031	330 311	325 075	0,52%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	7 744	809 178	803 022	1,29%
Placements FCP		504 751	500 341	0,81%
FCP ALAMANAH	4 950	504 751	500 341	0,81%
TOTAL		48 383 716	49 454 133	79,70%
Pourcentage par rapport à l'actif				79,56%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2012 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2011	42 527 729	889 288	(5 816)	43 411 201	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	7 750 000			7 750 000	
Bon du trésor assimilables	4 277 350			4 277 350	
Titres OPCVM	1 207 863			1 207 863	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(5 015 090)			(5 015 090)	-
Bon du trésor assimilables	(1 743 778)			(1 743 778)	22 393
Titres OPCVM	(620 358)			(620 358)	(7 395)
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM			(16 895)	(16 895)	
Bon du trésor assimilables			21 874	21 874	
* Variations des intérêts courus					
		181 966		181 966	
Soldes au 31 décembre 2012	48 383 716	1 071 254	(837)	49 454 133	14 998

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 10.968.909 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	7 259 856	7 440 507	11,99%
BT CIL du 26/01/2012 (pour 350 jours au taux de 5%)	962 914	999 046	1,61%
BT CIL du 14/08/2012 (pour 190 jours au taux de 5,5%)	1 466 149	1 491 092	2,40%
BT LSTR du 29/06/2012 (pour 320 jours au taux de 6,75%) garanti par la BTE	1 909 434	1 962 076	3,16%
BT TL du 10/02/2012 (pour 360 jours au taux de 5%)	961 905	996 402	1,61%
BT TL du 10/08/2012 (pour 180 jours au taux de 5,2%)	1 959 454	1 991 891	3,21%
Comptes à terme	2 000 000	2 031 511	3,27%
Placement au 07/02/2013 (au taux de TMM + 1%)	2 000 000	2 031 511	3,27%
Certificats de dépôt	1 484 454	1 496 891	2,41%
Certificat de dépôt BTE au 19/01/2013 (au taux de 5,25%)	1 484 454	1 496 891	2,41%
Total	10 744 310	10 968 909	17,68%
Pourcentage par rapport à l'Actif			17,65%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 4.785 contre D : 51.443 au 31/12/2011 et se détaille comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	3 343	11 739
Intérêts des obligations à encaisser	-	39 704
Retenues à la source / B.T.A	1 442	-
Total	<u>4 785</u>	<u>51 443</u>

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 7.364 contre D : 22.339 au 31/12/2011 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Logiciel	44 800	44 800
<u>Valeur brute</u>	<u>44 800</u>	<u>44 800</u>
Amortissements	(37 436)	(22 461)
<u>Valeur nette</u>	<u>7 364</u>	<u>22 339</u>

La rubrique logiciel englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 68.518 contre D : 67.462 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération dépositaire	5 014	5 000
Rémunération distributeur	63 504	62 462
Total	<u>68 518</u>	<u>67 462</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 39.011 contre D : 29.159 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	11 976	10 256
Redevances du CMF	5 364	5 192
Rémunération du PDG	6 711	207
Rémunération du contrôleur	2 042	-
Loyer	1 755	1 751
Etat, taxes et versements assimilés	439	830
Publications et frais divers	3 643	3 987
Jetons de présence à payer	6 189	5 625
Dividendes à payer	2 724	2 003
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(2 473)	(2 511)
Autres	641	1 819
Total	<u>39 011</u>	<u>29 159</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 2.130.508 contre D : 2.220.121 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Année 2012	Année 2011
<u>Revenus des obligations</u>		
- - Intérêts	1 567 707	1 488 617
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- - Intérêts des BTA et BTZC	437 965	408 935
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- - Dividendes	124 836	322 569
TOTAL	2 130 508	2 220 121

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 511.532 contre D : 597.688 au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

	Année 2012	Année 2011
Intérêts des billets de trésorerie	311 738	252 150
Intérêts des comptes à terme	117 465	154 131
Intérêts des dépôts à vue	3 137	15 757
Intérêts des certificats de dépôt	79 192	175 650
TOTAL	511 532	597 688

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 257.351 contre D : 259.813 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération dépositaire	5 014	5 000
Rémunération distributeur	252 337	254 813
Total	<u>257 351</u>	<u>259 813</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 136.905 contre D : 121.385 au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 019	12 000
Redevances du CMF	63 083	63 702
Rémunération du PDG	12 387	12 353
Rémunération du personnel	2 043	-
Taxes et versements assimilés	7 340	5 036
Loyers	1 504	1 500
Publications et frais divers	3 702	3 511
Jetons de présence	11 222	7 500
Dotation aux amortissements des immobilisations	14 974	14 933
Amortissement maintenance logiciel BFI	6 757	850
Autres	874	-
Total	<u>136 905</u>	<u>121 385</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	58 523 468
Nombre de titres	588 609
Nombre d'actionnaires	331

Souscriptions réalisées

Montant	36 959 899
Nombre de titres émis	371 730
Nombre d'actionnaires nouveaux	88

Rachats effectués

Montant	(35 688 727)
Nombre de titres rachetés	(358 945)
Nombre d'actionnaires sortants	(61)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 979
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 998
Régularisation des sommes non distribuables	1 043
Frais de négociation	(767)
	--

Capital au 31-12-2012

Montant	59 814 893
Nombre de titres	601 394
Nombre d'actionnaires	358

Note 15 : Autres informations					
15.1. Données par action et ratios pertinents					
Données par action	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	4,393	4,787	5,163	2,646	2,527
Charges de gestion des placements	(0,428)	(0,441)	(0,391)	(0,008)	(0,008)
Revenus net des placements	3,965	4,346	4,773	2,637	2,519
Autres charges	(0,228)	(0,206)	(0,196)	(0,210)	(0,146)
Autres produits	0,065	0,103	0,013	-	-
Résultat d'exploitation (1)	3,803	4,242	4,590	2,427	2,373
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,088)	(0,257)	(0,280)	0,997	2,430
Sommes distribuables de l'exercice	3,715	3,984	4,309	3,424	4,803
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,008	0,001	(0,031)	0,002	0,062
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,025	(0,142)	(0,088)	1,053	-
Frais de négociation	(0,001)	(0,001)	(0,001)	(0,000)	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,032	(0,141)	(0,119)	1,055	0,062
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,835	4,101	4,471	3,482	2,435
Résultat non distribuable de l'exercice	0,032	(0,141)	(0,119)	1,055	0,062
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	0,052	(0,009)	0,292	0,031
Sommes non distribuables de l'exercice	0,034	(0,088)	(0,127)	1,347	0,093
Valeur liquidative	103,176	103,413	103,826	103,069	103,102
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,41%	0,43%	0,38%	0,01%	0,01%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,20%	0,19%	0,20%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,60%	3,85%	4,17%	3,32%	4,63%

Note 15 : Autres informations

15.2 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC.

15.3 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 62.156 749 , un actif net de D : 62.049 220 et un bénéfice de D : 2.306 143 , ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « CIL » représentent à la clôture de l'exercice 11,08% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 08 Avril 2013

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration réuni le 15 Avril 2010, a nommé Monsieur Lassad DELLAGI en qualité de Président Directeur Général de la société et a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 600.

La charge constatée à ce titre en 2012 et calculée sur la base de dix sept mois et demi a été de D : 12.387.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 08 Avril 2013

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL